

Remplissez cette feuille de calcul si vous voulez demander un montant partiel pour l'un des crédits suivants dans le formulaire TD1NL, *Déclaration des crédits d'impôt personnels de Terre-Neuve-et-Labrador pour 2012*.

Ne donnez pas votre feuille de calcul remplie à votre employeur ou payeur. Gardez-la dans vos dossiers.

Sur cette feuille de calcul, toutes les expressions désignant des personnes visent à la fois les hommes et les femmes.

**Ligne 2 du formulaire TD1NL – Montant en raison de l'âge**

Si vous prévoyez que votre revenu net de toutes provenances se situera entre 28 814 \$ et 63 867 \$ et que vous serez âgé de 65 ans ou plus le 31 décembre 2012, faites le calcul suivant pour déterminer le montant partiel auquel vous avez droit :

Montant maximum		5 258   00	1
Votre revenu net estimatif pour l'année			
Montant de base	- 28 814   00		2
Ligne 2 moins ligne 3 (si négatif, inscrivez « 0 »)			3
Taux applicable	× 15 %		4
Ligne 4 multipliée par ligne 5.			5
Ligne 1 moins ligne 6		▶	6
Inscrivez ce montant à la ligne 2 du formulaire TD1NL.			7

**Ligne 6 du formulaire TD1NL – Montant pour époux ou conjoint de fait**

Si vous prévoyez que, pour l'année, le revenu net de votre époux ou conjoint de fait (gagné avant et pendant le mariage ou l'union de fait) se situera entre 674 \$ et 7 405 \$, faites le calcul suivant pour déterminer le montant partiel auquel vous avez droit :

Montant de base		7 405   00	1
Revenu net estimatif de votre époux ou conjoint de fait pour l'année		-	2
Ligne 1 moins ligne 2			3
Inscrivez ce montant à la ligne 6 du formulaire TD1NL.			

**Ligne 7 du formulaire TD1NL – Montant pour une personne à charge admissible**

Si vous prévoyez que, pour l'année, le revenu net de la personne à votre charge se situera entre 674 \$ et 7 405 \$, faites le calcul suivant pour déterminer le montant partiel auquel vous avez droit :

Montant de base		7 405   00	1
Revenu net estimatif de la personne à votre charge pour l'année		-	2
Ligne 1 moins ligne 2			3
Inscrivez ce montant à la ligne 7 du formulaire TD1NL.			

**Ligne 8 du formulaire TD1NL – Montant pour aidants naturels**

Si vous prévoyez que, pour l'année, le revenu net de la personne à votre charge se situera entre 12 784 \$ et 15 399 \$, faites le calcul suivant pour déterminer le montant partiel auquel vous avez droit :

Montant de base		15 399   00	1
Revenu net estimatif de la personne à votre charge pour l'année		-	2
Ligne 1 moins ligne 2 (maximum 2 615 \$)			3
Inscrivez le montant demandé pour cette personne à charge de la ligne 7 du formulaire TD1NL.			4
Ligne 3 moins ligne 4			5
Inscrivez ce montant à la ligne 8 du formulaire TD1NL.			

**Ligne 9 du formulaire TD1NL – Montant pour personnes à charge âgées de 18 ans ou plus et ayant une déficience**

Vous ne pouvez pas demander ce montant pour une personne à charge pour qui vous avez demandé le montant pour aidants naturels à la ligne 8 du formulaire TD1NL. Si vous prévoyez que, pour l'année, le revenu net de la personne à votre charge se situera entre 5 621 \$ et 8 237 \$, faites le calcul suivant pour déterminer le montant partiel auquel vous avez droit :

Montant de base		8 237   00	1
Revenu net estimatif de la personne à votre charge pour l'année		-	2
Ligne 1 moins ligne 2 (maximum 2 616 \$)			3
Inscrivez le montant demandé pour la personne à charge de la ligne 7 du formulaire TD1NL.			4
Ligne 3 moins ligne 4			5
Inscrivez ce montant à la ligne 9 du formulaire TD1NL.			